



suspension de permis

Par **Mika01**, le **30/08/2022 à 11:01**

Bonjour, le 25/08 à 17h50 j'ai été contrôlé à 136km/h sur une départementale limitée à 80km/h, vitesse retenue 129km/h.rnrnAvis de rétention du PC en date du 25/08 à 17h50.rnrnLe gendarme devait me contacter pour me donner la décision de la préfecture et sans nouvelle de sa part j'ai appelé la brigade hier le 29/08 vers 18h.rnrnUne gendarme m'a alors répondu qu'ils n'avaient toujours pas reçu de retour et qu'il semblerait que la préfecture avait "acté ou traité" mon dossier que le matin même.rnrnCette dernière m'a demandé de rappeler ce matin et ont m'a informé qu'après relance de leur part ils avaient reçu l'arrêté de suspension de 4 mois ce jour (30/08) et qu'apparemment l'arrêté avait bien été acté dans les 72h réglementaire.rnrnLe gendarme m'a proposé de venir récupérer le document contre signature à la brigade ce matin si j'en avais la capacité.rnrnJe souhaite savoir quoi et comment faire et surtout s'il est intéressant de me faire accompagné par un avocat en droit routier.rnrnJe ne cherche pas à nier l'infraction ou à ne pas assumer mais j'ai terriblement besoin de mon permis dans le cadre de mon activité pro et je cherche à savoir s'il existe une solution pour miniser la suspension au maximum.rnrnPour information, 12 points sur mon permis avant cette infraction et pas de récidive.rnrnMerci d'avance pour votre retour.rnrnBien cordialement.

Par **le semaphore**, le **30/08/2022 à 11:27**

BonjourrrnrnRien à esperer meme avec avocat ; (A 1 km/h près la durée de suspension etait de 6 mois)rnrnLe gendarme vous notifie l'arrêté de suspension de 4 mois qui prends effet le jour de rétention .rnrnVous devrez pour le récupérer faire l'examen medical prescit prenez rendez vous maintenant il sera valable dans 4 mois.rnrnVous recevrez l'avis de contravention cette semaine, 90€ minoré et 4 points en moins apres paiement a recouvrer dans 3 ans sans

d'autre infraction donnant lieu à perte de points dans ce delai .